

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

TARIFS ANNUELS 2024/2025

	PRIMAIRE MATERNELLE	COLLEGE
CONTRIBUTION D'EXTERNAT	595 €	680 €
Tarif 3e enfant	92 €	110 €
<p><u>Péri-éducatif ANNUEL</u></p> <p>Cette participation est demandée pour diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou le collège (accueil d'intervenants extérieurs en musique, théâtre, art....) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, séance de cinéma, ou de cirque, etc...) Sont inclus certains achats (livres de lecture, annales de 3e, etc...) Si un voyage linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées aux parents d'élèves concernés</p>	40 €	6e : 60 € 5e : 60 € 4e : 65 € 3e : 115 € 3e P.Métiers : 115 €
COTISATION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DIOCESAIN	77,60	87,20
COTISATION A.P.E.L. (facultatif)	19 €	19 €
GARDERIE (facultatif)	40 € par mois	40 € par mois
ETUDE SURVEILLEE à partir du CE1 (facultatif)	40 € par mois	40 € par mois
ETUDE DIRIGEE	Non concerné	180€/trim 2 soirs/semaine 300€/trim 4 soirs/semaine
LIVRES	Prêt gratuit caution 50 €	Prêt gratuit caution 90 €
PRIX DU REPAS	6 €	6 €
FRAIS DE DOSSIER <i>Première inscription</i>	50 €	50 €

O
B
L
I
G
A
T
O
I
R
E

F
A
C
U
L
T
A
T
I
F

MODALITES DE PAIEMENT

☞ **SELF** : La carte de passage au self devra être **toujours en POSITIF** car dans le cas contraire votre enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire. Vous pouvez le contrôler et effectuer des paiements par CB **UNIQUEMENT SUR ECOLE DIRECTE.**

☞ **LA FACTURATION**

Une facture annuelle sera établie mi-septembre et elle pourra être réglée entièrement ou en plusieurs mensualités (accord avec la comptabilité). Néanmoins, **LE PRELEVEMENT est fortement conseillé.** Celui-ci est échelonné sur 9 mois.

☞ **LES IMPAYES**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

**TOUT REGLEMENT PAR CHEQUE SERA ETABLI A L'ORDRE DE
"OGE C SAINT E THERESE LUNEL"**